

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, tenue le 28 avril 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Hélène Dufault et Louise Forest et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et André Lévesque et Stéphan Hébert formant le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil en conformité (article 156 du code Municipal).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 93-04-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, étant donné que tous les membres du conseil sont présents, de modifier l'ordre du jour soumis lors de l'avis de convocation par celui-ci :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Amiante – presbytère
- 4- Relocalisation du bureau municipal
- 5- Scénario – relocalisation des bureaux municipaux au 670, rue Principale (presbytère) sur 3 niveaux avec rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et sans locataire avec des travaux estimés à plus ou moins 150 000,00\$ par la firme d'architectes Boulianne Charpentier
- 6- Scénario – relocalisation des bureaux municipaux au rez-de-chaussée du 670, rue Principale (presbytère) avec agrandissement de 1 630 pieds carrés et espace locatif à l'étage avec des travaux estimés à plus ou moins 600 000,00\$ par la firme d'architectes Boulianne Charpentier ou relocaliser les bureaux municipaux dans un édifice neuf construit sur le terrain adjacent du 670, rue Principale (presbytère) avec une grandeur de plus ou moins 3 000 pieds carrés avec une construction estimée à plus ou moins 600 000,00\$ par la firme d'architectes Boulianne Charpentier
- 7- Bail commercial – entre la Municipalité et le Centre de la Petite Enfance Les Amis Gators
- 8- Avis de motion – règlement
- 9- Levée de la séance

3. AMIANTE - PRESBYTÈRE

Point annulé

4. RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX

Résolution numéro 94-04-2015

Considérant plusieurs résolutions dans le passé en lien avec le titre de ladite résolution;

Considérant le manque d'espace présentement dans les bureaux municipaux;

Considérant la non-fonctionnalité présentement des bureaux municipaux;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de relocaliser les bureaux municipaux.

Pour les points suivants de 5 à 7, le vote sera demandé à chaque point étant donné qu'il n'y a pas unanimité au sein du conseil sur le sujet de la relocalisation des bureaux municipaux.

5. SCÉNARIO – RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX AU 670, RUE PRINCIPALE (PRESBYTÈRE) SUR 3 NIVEAUX AVEC RAMPES D'ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET SANS LOCATAIRE AVEC DES TRAVAUX ESTIMÉS À PLUS OU MOINS 150 000,00\$ PAR LA FIRME D'ARCHITECTES BOULIANNE CHARPENTIER

Résolution numéro 95-04-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, de relocaliser les bureaux municipaux au 670, rue Principale (presbytère) sur 3 niveaux avec rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et sans locataire avec des travaux estimés à plus ou moins 150 000,00\$ par la firme d'architectes Boulianne Charpentier.

| | | | |
|-----------------------|-------------------|---|--------|
| Le vote est demandé : | Louise Forest | - | pour |
| | Stéphane Hébert | - | contre |
| | Réjean Rajotte | - | contre |
| | André Lévesque | - | contre |
| | Michel Brouillard | - | contre |
| | Hélène Dufault | - | pour |

Sur deux (2) pour et quatre (4) contre, ce scénario est considéré non retenu.

6. SCÉNARIO – RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 670, RUE PRINCIPALE (PRESBYTÈRE) AVEC AGRANDISSEMENT DE 1 630 PIEDS CARRÉS ET ESPACE LOCATIF À L'ÉTAGE AVEC DES TRAVAUX ESTIMÉS À PLUS OU MOINS 600 000,00\$ PAR LA FIRME D'ARCHITECTES BOULIANNE CHARPENTIER OU RELOCALISER LES BUREAUX MUNICIPAUX AU 670, RUE PRINCIPALE (PRESBYTÈRE) DANS UN ÉDIFICE NEUF CONSTRUIT SUR LE TERRAIN ADJACENT DU 670, RUE PRINCIPALE (PRESBYTÈRE) AVEC UNE GRANDEUR DE PLUS OU MOINS 3 000 PIEDS CARRÉS AVEC UNE CONSTRUCTION ESTIMÉE À PLUS OU MOINS 600 000,00\$ PAR LA FIRME D'ARCHITECTES BOULIANNE CHARPENTIER

Résolution numéro 96-04-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, de relocaliser les bureaux municipaux au rez-de-chaussée du 670, rue Principale (presbytère) avec agrandissement de 1 630 pieds carrés et espace locatif à l'étage avec des travaux

estimés à plus ou moins 600 000,00\$ par la firme d'architectes Boulianne Charpentier ou relocaliser les bureaux municipaux dans un édifice neuf construit sur le terrain adjacent du 670, rue Principale (presbytère) avec une grandeur de plus ou moins 3 000 pieds carrés avec une construction estimée à plus ou moins 600 000,00\$ par la firme d'architectes Boulianne Charpentier

| | | | |
|-----------------------|-------------------|---|--------|
| Le vote est demandé : | Louise Forest | - | contre |
| | Stéphane Hébert | - | pour |
| | Réjean Rajotte | - | pour |
| | André Lévesque | - | pour |
| | Michel Brouillard | - | pour |
| | Hélène Dufault | - | contre |

Sur quatre (4) pour et deux (2) contre, ce scénario est retenu.

Madame Louise Forest mentionne être en désaccord avec ce scénario

Madame Hélène Dufault mentionne être en désaccord avec ce scénario

7. BAIL COMMERCIAL – ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES AMIS GATORS

Résolution numéro 97-04-2015

Considérant que le bail du locataire (CPE) à l'étage du Presbytère vient à échéance au 31 juillet 2015;

Considérant la résolution 96-04-2015;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, de mandater le maire et la directrice générale pour renouveler le bail du locataire (CPE) à l'étage du Presbytère avec les modifications suivantes au bail initial :

- Un nouveau bail commercial devra être signé;
- La durée de location ne pourra dépasser 3 ans. (début août à fin juillet)
- Le loyer annuel de la 1^{ère} année sera de 15 000,00\$ taxes incluses et payé de façon mensuelle;
- Le loyer annuel de la 2^e année sera de 15 000,00\$ taxes incluses, majoré à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) et payé de façon mensuelle;
- Le loyer annuel de la 3^e année sera au montant de la 2^e année de location, majoré à l'IPC et payé de façon mensuelle;
- Qu'aucune compensation de toutes sortes ne sera versée de la part du locateur suite à des travaux majeurs dans l'édifice loué ou aux alentours de l'édifice loué;
- Et certaines clauses mineures du bail initial ne seront pas reconduites.

| | | | |
|-----------------------|-------------------|---|--------|
| Le vote est demandé : | Louise Forest | - | contre |
| | Stéphane Hébert | - | pour |
| | Réjean Rajotte | - | pour |
| | André Lévesque | - | pour |
| | Michel Brouillard | - | pour |
| | Hélène Dufault | - | contre |

Sur quatre (4) pour et deux (2) contre, ce scénario est retenu et le bail sera renouvelé.

8. AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D’EMPRUNT POUR FUTUR BUREAU MUNICIPAL

Résolution numéro 98-04-2015

André Lévesque donne avis de motion à l’effet qu’il présentera un règlement en lien avec le règlement d’emprunt pour les futurs bureaux municipaux qui seront relocalisés.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 99-04-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, il est résolu, à l’unanimité, de lever la séance à 22h40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière